



## Vendredi Jour 6:

### Ocaña

09h00 - 21h00

Départ avec un panier repas pour le déjeuner

Matin : **Echange scolaire avec l'établissement**

Après-midi: **Découverte d'Ocaña / Activités sportives**

**Repas sur place** (réservation par les enseignants)

Départ pour la France

### Services demandés :

- Le transport en autocar tourisme confortable au départ de l'établissement et durant le séjour, parkings et péages inclus. L'autocar sera à la disposition du groupe pendant la totalité du séjour.
- L'hébergement en famille hôteesse : 4 nuits en pension complète, dans la région de Madrid. Les logements seront situés à proximité d'un point de rendez-vous quotidien. Un responsable local sera présent à ce point de rendez-vous à chaque départ et arrivée du groupe le matin et le soir.
- L'assurance **multirisque** annulation individuelle et totale groupe
- Tous les repas du diner du jour 2 au déjeuner du jour 6.
- Les visites et les activités mentionnées dans le programme

## Article 2 – Conditions de la consultation

### 2 – 1 Procédure

Le présent marché fait l'objet d'une procédure adaptée, en application des dispositions des articles 42-2° de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

**La date limite de remise des offres est fixée au vendredi 23 novembre 2018 17 heures.**

### 2 – 2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours (cent vingt jours) à compter de la date limite de remise des offres.

## Article 3 – Contenu et présentation des offres

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes dûment datées et signées :

- La déclaration sur l'honneur, dûment complétée et signée
- Le descriptif complet du séjour, descriptif des moyens de transport utilisés, descriptif des modalités d'hébergement détaillant précisément le prix TTC et la prestation.
- Le présent document

A ces documents pourra être joint tout autre document technique, informatif et/ou explicatif jugé utile par le candidat à la compréhension et à la présentation de son offre.

## Article 4 – Jugement des offres

Pour le choix de l'offre la plus avantageuse, les critères suivants seront appliqués :

Critère d'attribution	Pondération
Valeur des prestations proposées	40 %
Qualité de service proposé (transport, assurance, conditions d'annulation, conditions de paiement, etc...)	20 %
Prix	40 %

## Article 5 – Délai de paiement et intérêts moratoires

Le délai applicable de paiement des factures sera un délai maximum autorisé réglementairement, à savoir trente jours à compter de la date de réception de la facture ou du service fait effectif de la prestation. Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

La facture devra comporter les indications suivantes :

- la référence au présent marché,
- la référence du bon de commande,
- le nom et l'adresse complète du service destinataire des prestations,
- la désignation de l'émetteur du bon de commande,
- l'IBAN du titulaire, tel qu'il est précisé dans l'acte d'engagement.

Sont désignés pour les règlements :

- Ordonnateur :

Monsieur le proviseur du Lycée Pierre de Coubertin de Font-Romeu

- Comptable assignataire des paiements :

Monsieur l'agent comptable du Lycée Pierre de Coubertin de Font-Romeu

## **Article 6 – Avance**

Des acomptes pourront être prévus dans l'offre dans le respect de la réglementation comptable propre aux établissements publics d'enseignement.

## **ARTICLE 5 – Modalités d'établissement des prix**

Le prix du marché, revêt la forme d'un prix forfaitaire et global qui est réputé rémunérer l'ensemble de la prestation. Il comprend notamment toutes les charges fiscales, para fiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation, y compris pour l'étranger.

Les gratuités pour les accompagnateurs ne sont pas acceptées et devront être intégrées au prix global. Il n'est pas possible pour le voyageur de confier une carte bancaire ou de l'argent à un accompagnateur pour régler directement certaines des prestations.

Aucune rémunération complémentaire ne pourra être versée au titulaire pour la réalisation des prestations définies dans le présent cahier des charges ; sauf accord préalable du Lycée suite à des circonstances exceptionnelles.

, le.....

Vu et accepté,



## **DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je déclare sur l'honneur, en application des articles 43, 44, 44-1 et 46 du Code des Marchés Publics :

- avoir satisfait à l'ensemble de mes obligations fiscales et sociales telles qu'elles résultent du Code des Marchés Publics ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ;
- ne pas faire l'objet d'une interdiction de concourir aux marchés publics, ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ;
- n'avoir pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France.

Signature d'une personne ayant pouvoir d'engager la personne morale candidate

Nom et qualité du signataire

Cachet de l'entreprise